



Féchy, le 9 juin 2022

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2022 RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX
2021 ET AU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion et des finances (COGEFIN), composée de M. Tobias MEYER, président et rapporteur, Mesdames Esther GAILLARD, Christine KAESERMANN, Messieurs François MOLLIEUX, et Rolf WEBER, membres, et Monsieur Philippe HAHN suppléant, s'est réunie le 9 juin dernier afin d'étudier le préavis municipal N° 4/2022. Se sont excusés Messieurs Alexandre HORVATH et Thomas VON ARX, membres, ainsi que Monsieur Laurent BESSO, suppléant.

M. Andreas MEYER, Syndic, et Mme Francine DUPUIS, Municipale, étaient présents et ont répondu à nos questions durant cette journée. Mme Sylvie FAVRE, boursière, nous a rejoint pour répondre à nos requêtes concernant ce préavis. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour les explications fournies.

Nous avons examiné la gestion et les comptes de fonctionnement de l'année écoulée. L'ensemble des livres de comptes et des pièces comptables était mis à notre disposition. Nous remercions Mme Sylvie FAVRE pour son excellent travail.

L'exercice 2021 se termine avec un excédent de produits de CHF 16'152.68, après attributions aux fonds de réserve d'un montant total de CHF 450'000. L'année 2021 a été à nouveau une bonne année pour la Commune, toutefois il faudra rester prudent, étant donné qu'une grande partie des excédents de produits sont dus à des rentrées difficilement prévisibles, tels que l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations, revenus liés aux changements de propriétaires de biens immobiliers. L'impôt spécial sur les étrangers s'est aussi favorablement développé en 2021.

La Commission a demandé les détails et explications pour les comptes suivants :

1 ADMINISTRATION GENERALE
11 ADMINISTRATION

Le compte 102.3000.00 TRAITEMENT ET VACATIONS présente une augmentation de 5.8% par rapport à l'exercice précédent, cette augmentation s'explique par une charge accrue des vacances due aux heures additionnelles passées sur les grands projets tels que l'étude de l'agrandissement du collège de la Pra, les préavis et les projets de construction soumis par les habitants de Féchy.

Le Syndic explique que les vacances municipales sont notées par chacune et chacun selon un principe basé sur la confiance. Une décision interne à la Municipalité est prise en début de législature

concernant le calcul des vacances. Des vacances accomplies pour les associations intercommunales sont remboursées sous forme de jetons de présence.

La Commission de Gestion et des Finances souhaite que la Municipalité élabore un document écrit qui précise quelles activités sont considérées comme vacation, le mode de remboursement des frais de déplacement, ceci dans le but d'avoir une méthode homogène et, par conséquent, une égalité de traitement entre municipaux.

LE COMPTE 102.3099.00 CHARGES DIVERSES DES AUTORITÉS, qui n'existait pas en 2020, couvre essentiellement les dépenses liées au renouvellement des ordinateurs portables mis à disposition des municipaux.

Le compte 110.3185.00 HONORAIRES ET FRAIS EXPERTISES contient les dépenses liées au bureau Transitec pour les études de mobilité, les frais d'avocat liées aux projets de construction ainsi que l'honoraire de la société Move-Up à Gland.

Le compte 110.3199.00 DÉPENSES DIVERSES ADMINISTRATIVES contient les cotisations à l'Union des Communes Vaudoises et à l'Association des Communes Vaudoises, les cotisations et abonnements divers, ainsi que les frais liés à la traditionnelle sortie des aînés que la commune organise chaque année.

2 FINANCES

22 SERVICE FINANCIER

La Commission prend note que le compte 220.3521.00 FONDS DE PÉRÉQUATION présente une augmentation de CHF 152'000 par rapport à 2020, pour atteindre la somme de CHF 1'660'260 qui sont versés à l'Etat de Vaud.

Le compte 220.4221.01 REVENUS DES CAPITAUX « SEFA » présente une moindre rentrée par rapport à l'année passée, car la SEFA a payé moins de dividendes en 2021.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

32 FORET ET PATURAGES

L'augmentation des recettes dans le compte 320.4355.00 VENTE DE BOIS est due au meilleur tarif que la Forestière nous paye pour le bois, essentiellement utilisé pour la construction.

352 AUBERGE COMMUNALE, GRANDE SALLE, LOCAUX DIVERS

Le Commission remercie la Commune d'avoir pris l'initiative de renoncer aux loyers lorsque l'auberge était fermée en raison du COVID-19, geste qui évidemment a eu un impact sur le compte 352.4271.10 LOCATION AUBERGE COMMUNALE.

355 BATIMENT EN RIONZIER

Le compte 355.3141.00 ENTRETIEN DU BÂTIMENT couvre la réfection des sols dans la cave ainsi que des travaux de colmatage de fissures qui sont apparues dans ce bâtiment.

356 COLLEGE DE LA PRA

Le compte 356.4319.00 RECETTES DIVERSES montre les versements faits par l'ASSAGIE pour couvrir les frais liés aux mesures COVID-19.

4 TRAVAUX

43 ROUTES, RUISSEAUX, ET VOIRIE

Le compte 430.3517.00 PARTICIPATION AU DÉFICIT TRANSPORTS PUBLIQUE couvre la participation prescrite par le Canton.

En général, la Commission observe que les coûts liés aux charges du personnel (salaires et assurances sociales) sont systématiquement plus élevés par rapport au budget. Le Syndic nous précise que lors de l'établissement des budgets, l'indice du coût de la vie n'est pas pris en considération. Des heures supplémentaires en lien avec la migration de l'informatique communale sur le nouveau logiciel ont été effectuées, processus qui est d'ailleurs toujours en cours.

Une fois cette migration complétée, la Commission souhaiterait recevoir les comptes des 5 dernières années libellés dans le nouveau format, afin de pouvoir continuer les comparaisons dans le futur.

La Commission a aussi souhaité que le projet de règlement du personnel communal soit mené à bien, et elle est prête à s'y engager pour finaliser ces travaux.

En outre, la Commission aimerait recevoir la planification des investissements sur la législature 21-26, et serait favorable à ce qu'un tel prévisionnel soit présenté lors d'un prochain Conseil Général.

Au vu de tout ce qui précède, après lecture du rapport de vérification des comptes de l'exercice 2021 de la Fiduciaire Lambelet SA, qui a contrôlé les comptes communaux le 28 avril 2022, et après discussion et délibération, les membres de la Commission de Gestion et des Finances proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy :

- d'approuver et d'accepter les comptes communaux 2021;
- d'approuver et d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité;
- d'approuver et d'accepter le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2021 de la Fiduciaire Lambelet SA;
- de donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Boursière, ainsi qu'à la Commission de Gestion et des Finances.

Pour la Commission de gestion et des finances,

Le Président



Les Membres

